



Regroupement familial/délivrance du visa

Par **djourlo**, le **22/02/2011** à **16:32**

Bonjour,

Je suis camerounais, et je suis en France depuis plusieurs années avec une situation régulière (j'ai un titre de séjour). Après mon mariage, j'avais introduit en Mars 2010 une demande de regroupement familial pour mon épouse qui était toujours au Cameroun. Entre temps elle venait souvent me rendre visite et repartait au pays. En octobre 2010, elle est arrivée en France avec un visa touriste comme les autres fois; mais n'a pas pu repartir à la date prévue parce que son état de santé l'interdisait tout déplacement et exigeait une surveillance médicale rapprochée. Finalement nous avons reçu en fin Janvier 2011 la convocation du consulat sur place au pays lui demandant de se présenter avec tous les documents nécessaires pour la délivrance du visa long séjour. Or elle est se trouve toujours en france .

j'aimerais donc savoir s'il est possible que les autorités compétentes puissent lui délivrer le visa ici même en France ?

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **19:52**

vous risquez simplement de voir votre demande refusée donc faites un effort et présentez-vous au consulat